



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 44

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEU

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, titulaire,
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit,
titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaires,
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire,
/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUEBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/50 : CULTURE

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/50 : CULTURE

SCHEMA INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE – ANNEXE

Commentaires : * départ de de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **41** et le nombre de votants à : **44** par le jeu des pouvoirs

Mme Edit RAGARU, Vice-Présidente en charge de la Culture, expose au Conseil communautaire ce qui suit :

Le second Projet Culturel de Territoire (PCT) adopté le 9 mai 2023 définit la stratégie pluriannuelle cohérente du Pays de Craon pour ses interventions dans tous les domaines de la culture jusqu'en août 2027 autour de ses trois compétences : la lecture publique, l'enseignement artistique et le spectacle vivant et autour de plusieurs enjeux transversaux (éducation artistique et culturelle, soutien à la création artistique...). Il constitue ainsi l'axe central de conventionnement avec les partenaires institutionnels (Département de la Mayenne et Drac Pays de la Loire).

Un des sept objectifs fixés par le PCT est de finaliser et mettre en œuvre le Schéma Intercommunal de développement de la Lecture publique du Pays de Craon.

Pour rappel, le réseau intercommunal de lecture publique du Pays de Craon est entièrement porté par l'intercommunalité dans une compétence dite « globale ». Ce réseau est issu de la fusion de 3 communautés de communes (Pays du Craonnais, Région de Cossé-le-Vivien et Saint-Aignan Renazé) en 2015.

Il est constitué de 20 structures de lecture publique comprenant 3 médiathèques-ludothèques et 17 points-lecture :

- 1 médiathèque-ludothèque intercommunale tête de réseau : Craon.
- 2 médiathèques-ludothèques intercommunales : Renazé (hébergée dans les locaux du Centre social Douanier Rousseau) et Cossé-le-Vivien (hébergée au sein de la Maison des Communautés constituée d'une crèche + services EEA et lecture publique)
- 17 points-lecture : Astillé / Athée / Ballots / Bouchamps-lès-Craon / Congrier / Courbeveille / La Rouaudière / La Selle-Craonnaise / Livré-la-Touche / Méral / Pommerieux / Quelaines-Saint-Gault / Saint-Aignan-sur-Roë / Saint-Poix / Saint-Quentin-Les-Anges / Senonnes / Simplé

Le réseau intercommunal de lecture publique bénéficie aujourd'hui de nombreux atouts en lien avec la gratuité des services, l'efficacité du service de réservation et de navette, le nombre de bénévoles, les animations culturelles, les partenariats engagés ... En parallèle, de nombreux axes d'amélioration ont été identifiés autour du renforcement du maillage territorial, de la fréquentation des lieux, du risque d'essoufflement des bénévoles et de l'inadéquation quantitative (nombre de professionnels et ETP) et qualitative (qualifications professionnelles) des moyens humains compte tenu de la taille du réseau et par conséquent des difficultés pour les professionnels à dépasser les problématiques de gestion quotidienne pour définir collectivement une stratégie intercommunale de développement de la lecture publique.

Le réseau de lecture publique s'est fortement développé en passant de 6 structures en 2005 sur l'ex Pays du Craonnais à 20 structures en 2023 en conservant le même fonctionnement. Ce développement s'est réalisé jusque-là de manière plus fonctionnelle que stratégique. Par ailleurs, la loi Robert du 21 décembre 2021 fixe l'obligation pour les EPCI de disposer d'un schéma intercommunal de développement de Lecture Publique depuis le 1er janvier 2023.

C'est pourquoi le Pays de Craon a décidé de commander auprès du LUCAS (Laboratoire d'usage Cultures Arts Société) en mars 2025 l'étude préparatoire à l'élaboration du Schéma Intercommunal de développement de la Lecture publique, avec l'aide de la Bibliothèque Départementale (BDM) / Conseil Départemental de la Mayenne et de la DRAC Pays de la Loire. Le projet était de réaliser un état des lieux objectif et éclairé du Réseau, réinterroger son fonctionnement et formuler des préconisations pour les années à venir en tenant compte du contexte financier actuel

restreint. La CCPC a signalé ainsi sa volonté de voir émerger à moyen terme un acteur moteur de la lecture publique sur son territoire en faisant converger davantage les objectifs du service lecture publique avec ceux de son projet culturel de territoire et en tenant compte de l'évolution des pratiques culturelles et des besoins des habitants.

Cette étude a été réalisée de mars à novembre 2025 en privilégiant une approche participative avec un important travail de concertation impliquant professionnels, bénévoles, élus, partenaires, usagers, habitants...

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'encadrer ce projet d'étude participative, d'écriture et de mise en œuvre du Schéma Intercommunal de développement de la Lecture publique, réunissant : la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, Mayenne Culture, la DRAC Pays de la Loire, le Président, Vice-Président Culture, deux membres volontaires de la commission culture, les DGS, Responsable du Réseau lecture et Directrice Pôle Culture.

Le Schéma Intercommunal de développement de la Lecture publique définit les éléments de constat de co-diagnostic du Réseau sur la base de l'étude réalisée par le LUCAS ainsi que les grandes orientations du service pour la période allant de 2026 à 2032.

Mme Edit RAGARU, précise que les éléments de co-diagnostic et les orientations du schéma ont été présentés et validés par les comités de pilotage des 4 novembre 2025 et 14 janvier 2026 et par la commission culture du 4 novembre 2025. Ces éléments ont également été présentés à la Conférence des Maires du 26 janvier 2026.

Mme Edit RAGARU ajoute que le schéma proposé aujourd'hui définit uniquement les grandes orientations dans l'optique de laisser l'opportunité à la nouvelle mandature de le décliner et de l'ajuster à sa propre vision. Le plan d'actions précis définissant le calendrier, les moyens, les indicateurs d'évaluation... sera ainsi rédigé et acté par la nouvelle mandature 2026-2032 de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Annexe - Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique – Réseau Lecture Publique du Pays de Craon.

▪ **Constats du co-diagnostic établi dans le cadre de l'étude préalable à l'élaboration du SIDLP**

1. Constats sur la démocratisation culturelle (transmettre et rendre accessible à tous la culture et les savoirs)
 - 1.1. Un maillage territorial effectif qui souffre d'un manque de vision stratégique
 - 1.2. Une forte accessibilité des structures de lecture publique, dont la performance varie en fonction des territoires et des types de publics (personnes en situation de handicap)
 - 1.3. Des ressources humaines professionnelles et motivées, qui mériteraient d'être renforcées
 - 1.4. Un service de lecture publique globalement apprécié par les usagers et les partenaires
Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire
 - 1.5. Un accès facilité par la gratuité mais des freins psychologiques persistants
 - 1.6. Le rôle déterminant de la médiation humaine dans l'accompagnement des publics
 - 1.7. La mobilité comme enjeu central pour l'accès aux services
2. Constats sur la démocratie culturelle (favoriser la participation de tous à la vie culturelle, les droits culturels et la diversité des pratiques culturelles)
 - 2.1. De nombreux bénévoles mais un investissement aléatoire
 - 2.2. Une faible participation des habitants aux structures et au réseau de lecture publique
Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire
 - 2.3. Disparité dans le niveau d'implication des membres du réseau
 - 2.4. Des habitants volontaires
3. Constats sur la coopération culturelle (favoriser l'interconnaissance entre les acteurs culturels et les coopérations interdisciplinaires et intersectorielles)
 - 3.1. Des coopérations culturelles effectives et nombreuses...

- 3.2. ... Mais des coopérations culturelles qui mériteraient d'être renforcées entre les trois bibliothèques-médiathèque, médiathèques-ludothèques et les 17 points lecture du territoire
- 3.3. Un réseau de lecture publique ancré dans un réseau de partenariats socioéconomiques et culturels
Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire
- 3.4. Une coopération professionnelle exemplaire au sein du réseau
- 3.5. Des relations professionnels/bénévoles de qualité mais hétérogènes selon les équipements
- 3.6. Une couverture du réseau qui complexifie l'interconnaissance entre acteurs
- 3.7. Des partenariats dynamiques avec l'écosystème territorial
- 4. Constats sur les transitions territoriales (accompagner les transitions des territoires (écologiques, sociétales, numériques) par les arts et la culture)
 - 4.1. Une contribution des structures de lecture publique au Projet Culturel de territoire...
 - 4.2 ... dont le niveau d'implication dépend du type de structure
 - 4.3. Un faible niveau d'implication des structures de lecture publique dans les enjeux de transition territoriale (transitions écologiques, sociétales et numériques)
 - 4.4. A quelques structures/exceptions près
Le regard des acteurs du Réseau, des partenaires et habitants du territoire
 - 4.5. L'adaptation au numérique en cours mais inégale selon les publics
 - 4.6. L'hybridation des espaces vers des lieux de vie multifonctionnels
- 5. Dix thématiques de travail identifiées, issues de la synthèse du co-diagnostic
 - ✚ **Thématique N°1** - La coopération entre les médiathèques et les bibliothèques de proximité.
 - ✚ **Thématique N°2** - La montée en compétences des agents.
 - ✚ **Thématique N°3** - La montée en compétences, l'autonomisation des bénévoles et le renouvellement du modèle de bénévolat.
 - ✚ **Thématique N°4** : La structuration/optimisation de l'offre de service de lecture publique.
 - ✚ **Thématique N°5** : L'hybridation des services et des lieux.
 - ✚ **Thématique N°6** : Le référentiel des structures de lecture publique.
 - ✚ **Thématique N°7** : Le numérique.
 - ✚ **Thématique N°8** : La place de l'intercommunalité dans ses liens avec les communes.
 - ✚ **Thématique N°9** : L'accessibilité des bibliothèques.
 - ✚ **Thématique N°10** : La participation des habitants et les non-usagers.

▪ Orientations schéma de développement de la lecture publique 2026/2032

ORIENTATION 1 (court terme - 2026/2027) :

RENFORCER LES COOPÉRATIONS ET STRUCTURER LE RESEAU

→ CONSOLIDER LES BASES DU RESEAU

Optimiser le temps de travail des professionnel·les (réflexion sur missions et fiches de poste), diminuer l'impact du temps de travail administratif (nouveaux outils, allègement procédures...), optimiser le temps de travail du poste de Responsable pour dégager des fonctions de coordination, d'accompagnement et d'animation du Réseau

→ METTRE EN PLACE UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) AVEC DRAC ET CD53

ET/OU AUTRE DISPOSITIF DE SOUTIEN ETAT OU AUTRE STRUCTURE (dans le cadre notamment de l'attention portée par l'Etat aux territoires ruraux en matière de développement des réseaux de lecture publique dans le cadre du plan Culture et ruralité)

Un CTL est un contrat sur une durée de 3 ans (renouvelable 1 fois en fonction du bilan éventuellement) engageant la collectivité intercommunale, la DRAC Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Mayenne en faveur de la structuration globale du réseau dont volet RH sur la base de plusieurs axes d'amélioration définis entre les co-contractants.

Dispositif de soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de la DRAC en faveur structuration RH sur certaines bibliothèques et actions réalisées dans le cadre de cette extension horaire

→ FORMER LES EQUIPES DU RESEAU

En collaboration avec la BDM, mettre en place un plan de formation pluriannuel à destination des professionnel·les et bénévoles pour développer, approfondir et harmoniser les connaissances et compétences de chacun·e.

→ AMELIORER L'INTERCONNAISSANCE DES EQUIPES DU RESEAU

Initier de nouveaux dispositifs pour renforcer la compréhension et la coopération entre professionnel·les / bénévoles et entre les bénévoles.

Exemple : « Ensemble avec vos envies » (groupes de travail mixte autour d'une thématique précise) ; « Vis ma vie » (partage d'expérience via une immersion croisée professionnel·le/bénévole)

→ CLARIFIER LES RÔLES DES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE

Définir les missions et périmètres d'action des professionnel·les, bénévoles, élu·es, services CCPC... pour une meilleure compréhension et collaboration.

ORIENTATION 2 (moyen terme - 2027/2029) :

TERRITORIALISER ET OPTIMISER LE SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE

→ DEFINIR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Constituer un groupe de travail mixte (bénévoles, professionnels, élu·es, usagers...) pour construire et communiquer une vision partagée du Réseau et de la lecture publique sur le territoire Pays de Craon.

→ REINTERROGER ET RATIONALISER LE MAILLAGE TERRITORIAL

Réadapter les critères de fonds de concours aux nouveaux cadres des Schémas intercommunal et départemental de Développement de la Lecture publique pour orienter l'évolution du Réseau de manière cohérente et optimiser les moyens.

Etablir des critères de niveau de service et d'évaluation différenciés en fonction des types de structures (médiathèque-ludothèque, bibliothèque, point-lecture) pour mieux accompagner les équipes.

Rééquilibrer l'offre au niveau géographique et étudier l'opportunité de création d'une bibliothèque intermédiaire pour harmoniser et optimiser le service à la population.

ORIENTATION 3 (long terme - 2029/2032) :

HYBRIDER ET TRANSFORMER LE SERVICE DE LECTURE PUBLIQUE

→ DEVELOPPER DES LIEUX DE VIE MULTIFONCTIONNELS

Mutualiser les structures et les services (modèle du tiers-lieu) pour les adapter aux besoins des habitants.

→ FAIRE EVOLUER LE MODELE DU BENEVOLAT

En parallèle du schéma traditionnel, offrir différentes modalités d'investissement aux habitants du territoire pour permettre à chacun·e de prendre part à la vie et l'animation du Réseau, selon ses possibilités et appétences.

→ S'INSCRIRE DANS LES GRANDES TRANSITIONS ACTUELLES

Positionner les structures de lecture publique comme acteurs des transitions numérique, écologique, sociétale... pour répondre au mieux aux besoins des habitants et aux enjeux du XXI^e siècle.

Considérant la proposition de la commission culture en date du 4 novembre 2025 et des comités de pilotage Schéma de développement de la lecture publique en date des 4 novembre 2025 et 14 janvier 2026,

Considérant le débat en Conférence des Maires le 26 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 41 (départ de Géraldine BANNIER)

Votants : 44 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (44 votants)

⇒ **APPROUVE** les orientations du **Schéma intercommunal de développement de la lecture publique** telles que présentées ci-dessus,

⇒ **AUTORISE** le Président ou le vice-président à signer tout document afférent à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

